

devra s'enquérir auprès du curé de la paroisse où le baptême de cet homme a eu lieu, en Italie, si oui ou non cet homme est libre, car d'après les lois de l'Église catholique, si jamais il s'est marié, dans n'importe quel endroit du monde, les particularités de son mariage seront inscrites à côté de son acte de baptême conservé dans les registres de sa paroisse natale (1).

Il n'y a pas un clergé dans n'importe quelle dénomination religieuse, qui soit obligé ni par la loi civile, ni par celle de sa conscience, à entourer le mariage de tant de prudence et de précautions, il n'y a nulle part une autre Église qui offre autant de garanties aux parties contractantes et à leurs amis, pas même dans cette province d'Ontario où l'on rencontre tant d'hommes qui réclament des réformes.

**Le droit canonique  
et le droit civil :**

Dans Ontario, personne ne s'est jamais autorisé de cet empêchement canonique pour déclarer nul un contrat de mariage. De sorte qu'on ne peut pas dire que la loi ecclésiastique empiète sur la loi civile ; et, ce serait encore moins vrai de le soutenir, si le Code Civil acceptait cette législation, car alors on ne pourrait pas appeler empiètement ce qui régulièrement ferait partie de la loi commune. On ne peut pas non plus dire qu'il y a empiètement par le fait que le juge s'en réfère dans cette question au jugement de l'évêque du diocèse ; car il ne le fait que pour s'assurer d'avantage si l'allégué est bien fondé et peut donner lieu à un empêchement légal. Le juge est chargé de décider si l'empêchement est suffisant à annuler le contrat civil. Tout ce débat regarde la Cour et le juge applique la loi civile, il n'a rien à faire avec la loi ecclésiastique. L'évêque en lançant son décret ne touche pas au contrat civil, il se prononce sur les faits. Il ne s'occupe que du caractère sacramentel du mariage : l'Église n'a rien à voir

(1) Grâce à cette législation, on ne verra jamais dans l'Église catholique des comédies comme celle qui s'est jouée à New-York au cours du dernier hiver : un jeune couple s'est marié soixante-quinze fois de suite dans l'espace de deux semaines. Il est inutile d'ajouter qu'ils se sont présentés devant divers pasteurs et que les enquêtes préliminaires étaient plutôt brèves. (N. d. T.)